

**Décision arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France
la profession d'aide-soignant**

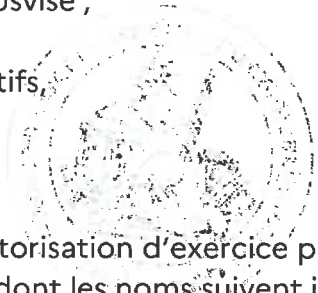
Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Hauts-de-France

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise ;

Vu l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par l'IFAS de PREMONTRE au nom des intéressés en date du 22 juillet 2022 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,



DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux élèves dont les noms suivent jusqu'au **12 septembre 2022** :

NOM	PRENOM
BERTHE	Blandine
BOCQUET	Maëva
CORDIER	Camille
DI COSTANZO	Maëlle
DUCLOS	Andréa

NOM	PRENOM
FONTAINE	Christelle
GALECKI	Tiphène
HENNECHART	Kévin
JADOT	Karine
KAMOISE	Ismaël
LABRE	Stéphanie
LEFRANC	Sabrina
LEGRAND	Karine
NAVARRO	Mélanie
REMOND	Adriane
TETART	Yohan
VANDEN BOSSCHE	Karine
VANISCOTTE	Kloé

Fait à LILLE, le 22 juillet 2022

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
p.o. le chef de service



Nicolas SAENEN